

CAMPING MUNICIPAL DE LA MAISON BLANCHE **

MAIRIE de LE PERRIER

1 Place de la Mairie

85300 LE PERRIER

<http://www.leperrier.fr/le-camping-municipal-de-la-maison-blanche>

☎ : 02.51.49.39.23

☎ : 02.51.68.14.30

Email : camping.maisonblanche@orange.fr

BULLETIN DE RESERVATION 2017

Noms et Prénoms :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Portable : Mail :
Date et lieu de naissance :

Nom (des accompagnants)	Prénom	Date de naissance	Date d'arrivée	Date de départ

Je réserve sur votre camping :

- Emplacement sans électricité
- Emplacement avec électricité
- Toile de tente
- Caravane
- Camping-car

Forfait 1 à 2 personnes :

Forfait 3 personnes :

Véhicule supplémentaire

Nombre total de personnes :

Durée du séjour en nuits :

* **adultes**

Arrivée le :/...../ 2017

* **enfants**

Départ le :/...../ 2017

⇒ âge(s) des personnes

Heure d'arrivée envisagée :

...../...../...../...../...../...../...../...../.....

Type/marque/modèle véhicule :

Immatriculation véhicule :

Caravane /ou camping-car : (rayer les mentions inutiles) Immatriculation :

* **Animal** : vacciné et tatoué obligatoirement

⇒ **Race** : **Prévoir le carnet de vaccination**

Emplacement souhaité :

N°

Une caution de 10 € sera demandée pour le badge de la barrière automatique et pour le bracelet de la piscine.

A Le

Votre signature précédée de la mention « BON POUR ACCORD »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION D'EMPLACEMENT

1) LE TARIF :

- Le tarif est indiqué sur le document TVA comprise.
- Un abattement de 10 % est accordé sur le montant du séjour au-delà de 25 nuitées.
- Le contrat ne devient définitif qu'après l'envoi de la confirmation par le gérant du camping ou son représentant.

2) MODALITE DE PAIEMENT :

- Le montant du séjour sera versé en chèque, carte bancaire, chèques ANCV ou en espèces. Pour les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau, ils devront en informer la veille le bureau d'accueil.
- Une caution de 10 euros vous sera demandée à votre arrivée pour : le badge de la barrière automatique et pour le bracelet piscine. La caution sera rendue à la fin du séjour à la restitution des badges et bracelet.

3) CONDITIONS DE VENTE :

- La location est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement à un tiers sans en prévenir la réception.
- La location ne devient effective qu'avec notre accord.
- Les arrivées sont prises en compte en journée mais aucune installation ne pourra se faire avant 13h00.
- Le client s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes qui l'accompagnent, le règlement intérieur du camping qui est porté à sa connaissance par affichage à l'entrée et à l'accueil du camping.
- Avant tout changement il devra y avoir un accord du personnel du camping.
- Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles.
- Les litiges qui ne seraient pas réglés à l'amiable seront soumis à qui de droit.

4) INFORMATIONS PRATIQUES :

- **Piscine découverte :**
 - Réservée UNIQUEMENT aux campeurs munis de leur bracelet. **Les enfants restent sous responsabilité des parents et sous leur surveillance.**
 - Seuls les maillots de bains et les boxers y sont autorisés.
- **Séjour emplacement :**
 - L'emplacement sera disponible à partir de 13h00.
- **Arrivée tardive :**
 - Pour arrivée retardée (après 20h30), nous souhaitons en être avisés au préalable afin que nous puissions vous accueillir dans de bonnes conditions.
- Le départ emplacement :
 - Au jour fixé par le contrat et avant 12h.
- Tout dépassement entraînera la facturation d'une journée supplémentaire.

ANIMAUX DOMESTIQUES : Les chiens de 1^{ère} catégorie « chiens d'attaque » sont interdits. Les chiens de 2^{ème} catégorie « de garde et de défense » devront être muselés et tenus en laisse par une personne majeure. Les animaux domestiques sont acceptés sous réserve qu'ils soient tatoués (ou porteur d'une puce d'identification), à jour de leurs vaccins, tenus en laisse ou attachés, en aucun cas ils ne doivent être laissés seuls dans les installations en l'absence de leur maître. Vous devez être en mesure de présenter leur carnet de vaccination.

SUR LE CAMPING :

- dans la journée les résidents sont tenus d'observer le respect des lieux (environnement) et le voisinage (attention au bruit).
- le cross, les jeux d'eau et de ballons sont interdits.
- la nuit, le silence est impérativement exigé (sous peine d'expulsion) entre 23 heures et 07 heures, pas de circulation (vélo ou automobile).